

Proposition du Conseil administratif du 16 juillet 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 489 000 francs destiné à l'équipement de «pôles presse» par la fabrication et la pose de 346 supports pour caissettes à journaux sur l'ensemble du territoire municipal.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

A la fin du mois de mars 2008 a pris fin la période de tests prévue préalablement au déploiement, sur l'ensemble du territoire municipal, du nouveau modèle de caissettes à journaux unifié, développé par la Ville de Genève.

Le développement de ce nouveau modèle s'inscrit dans un projet plus global visant à diminuer, mieux répartir et maîtriser le nombre global de caissettes à journaux, payants et gratuits, installées sur le domaine public municipal.

Ces tests, entamés il y a une année, auront permis à la fois à la Ville de Genève, mais également à ses partenaires dans ce projet, de confronter ce nouveau modèle aux réalités du terrain, tant commerciales que techniques ou esthétiques.

Ils auront permis à tous les acteurs impliqués dans une large concertation de réagir et permettre, tout au long des tests, de suggérer des améliorations à apporter au modèle et à ses déclinaisons, pour optimiser leur utilisation et leur intégration dans tous types de sites urbains, par regroupements dans des «pôles presse».

Exposé des motifs

Dans le cadre de sa gestion du domaine public, la Ville de Genève prend en compte la défense de l'intérêt public, qui consiste notamment à garantir la libre circulation des piétons sur les trottoirs (dont c'est d'ailleurs la destination première), ainsi qu'à préserver l'environnement esthétique et les vues qui constituent une des richesses de notre ville. Le Service de la sécurité et de l'espace publics est dans ce contexte appelé à arbitrer une multitude de demandes, souvent légitimes, d'usage accru du domaine public, présentées par les particuliers et les commerçants.

Les empiétements des caissettes à journaux, concentrés de préférence sur les trottoirs passants, constituent souvent une gêne au déplacement des piétons et, de manière générale, présentent un aspect hétéroclite et négligé qui choque dans certains environnements, notamment au centre-ville et en zones protégées.

Loin de contribuer à l'animation du domaine public, selon les buts visés par le règlement cantonal concernant l'utilisation de celui-ci, les caissettes à journaux constituent souvent une occupation «morte» dudit domaine, notamment lorsqu'il s'agit de publications hebdomadaires, voire mensuelles.

Depuis plusieurs années, le Service de la sécurité et de l'espace publics a établi des distinctions entre les publications, en tenant compte de leur périodicité, ainsi que de leur contenu (journaux d'information ou à but uniquement commercial), la préférence étant accordée aux quotidiens d'information. Cette hiérarchie correspond à celle prônée notamment par le Tribunal fédéral, selon lequel on doit davantage s'accommoder d'une entrave à l'usage commun ou à d'autres intérêts publics si celle-ci résulte de l'exercice des libertés idéales plutôt que d'autres activités.

Ces critères n'ont pas été remis en question par le Tribunal administratif, qui a toutefois donné raison à un éditeur, il y a quelques années, en constatant, au vu de certaines situations anciennes touchant notamment des journaux de quartier, ou d'annonces, que la pratique en Ville de Genève pouvait souffrir des exceptions et que, dès lors, un refus était contraire à l'égalité de traitement.

A la suite de cette jurisprudence, le Service de la sécurité et de l'espace publics a tout d'abord procédé à un inventaire, avec localisation cartographique, des quelque 1160 caissettes à journaux installées sur le domaine public de la Ville de Genève, auxquelles il convient d'ajouter les quotidiens gratuits.

Afin de mettre un terme à la situation insatisfaisante régnant en la matière, le Conseil administratif a ensuite décidé de changer sa manière de gérer ce type d'empiètement sur le domaine public, en prenant lui-même en main leur implantation, en concertation avec les éditeurs de journaux.

Dans ce but, les décisions suivantes ont été prises:

- diminution du nombre de caissettes à journaux (payants ou gratuits) installées sur le domaine public de la Ville de Genève (– 20%);
- élaboration d'un modèle de caissettes à journaux unique, mais modulable, pouvant être utilisé aussi bien par les journaux gratuits que payants. (*Le coût de ces caissettes est assumé par les éditeurs; les supports et travaux de génie civil pour les poser, étant, eux, pris en charge idéalement par la Ville de Genève pour en assurer la maîtrise*);
- détermination des emplacements sur lesquels pourront être installées les caissettes à journaux unifiées;
- élaboration d'une directive interne formalisant les critères objectifs d'attribution des caissettes à journaux unifiées entre les différents types de publications, en donnant la préférence aux quotidiens d'information;

- application d’une taxation au mètre carré pour l’installation de caissettes. La taxe annuelle d’empiétement sur le domaine public sera perçue conformément à la tarification en vigueur, décrite selon la loi sur les routes L1 10.15 section 2, art. 10, et d’après les actuelles attributions aux éditeurs. Elle représente un montant annuel estimé à 49 500 francs. Elle permettra de compenser en partie l’investissement consenti par la Ville dans le cadre de ce projet, objet de la présente demande de crédit.

En marge de la directive interne en la matière, un plan de référence présente donc aujourd’hui ces emplacements et le regroupement, par pôles, des caissettes. Ce plan est lié à la liste de répartition des différents supports prévus pour accueillir des regroupements de caissettes des divers titres payants ou gratuits. Ce document prévoit la gestion future des différents pôles, permettant d’accueillir le cas échéant de nouveaux titres (espaces libres prévus en ce sens).

Une nouvelle gamme de caissettes unifiées

Pour répondre aux objectifs de réduction et d’amélioration de l’équipement urbain et d’embellissement du domaine public, l’uniformisation de l’esthétique des caissettes a été jugée indispensable et a nécessité le développement d’un nouveau modèle pour journaux gratuits et payants, cet équipement n’existant pas sur catalogue.

Suivant notamment les directives du «Concept directeur du mobilier urbain», la Ville de Genève a rédigé dans un premier temps le cahier des charges d’un concours de design, regroupant l’ensemble des contraintes à prendre en compte pour le développement d’un modèle pouvant répondre aux objectifs principaux du projet, à savoir la création d’une gamme de caissettes unifiées, esthétiques et fonctionnelles, permettant des regroupements de titres payants et gratuits et une excellente intégration en tous types de lieux urbains.

Le concours d’avant-projet a été confié à l’Ecole d’arts appliqués de Genève et à ses sections de design 3D et de dessin d’intérieur. L’intérêt d’un concours était d’obtenir une diversité de propositions à partir desquelles un jury, composé de spécialistes et de représentants des milieux concernés, pouvait faire un choix consensuel, facilitant ensuite les futures étapes de développement et de déploiement.

Le développement de l’avant-projet de concours a ensuite été confié à des designers professionnels qui ont assuré la transition entre l’idée fédératrice et la réalité du terrain, intégrant les nombreuses itérations demandées par les partenaires éditeurs du projet et amenant la gamme de caissettes jusqu’au dépôt de modèle.

Un projet en partenariat avec les éditeurs et les communes romandes

Parallèlement aux réflexions menées par la Ville de Genève à ce sujet, le groupe Edipresse envisageait de son côté, pour faire face à la baisse importante de ses recettes, due au vol ou au paiement partiel des journaux, de remplacer le parc des caissettes payantes en Romandie, par des caissettes sécurisées à prépaiement et blocage électronique de la porte.

Le projet de la Ville de Genève permettait à Edipresse de tester à une plus large échelle un projet pilote lancé précédemment de distribution en caissettes sécurisées et le paiement par cartes à prépaiement grâce à l'intérêt des villes de Lausanne et d'Yverdon, ayant accepté également de participer au développement du projet et à l'installation en test de caissettes réparties sur une quarantaine de sites par ville.

Une large concertation intégrant, d'autre part, tous les éditeurs concernés, ainsi que plusieurs communes intéressées, a été menée au début du processus, afin d'assurer que ce projet réponde à l'ensemble des problématiques respectives. Dans cette optique, des représentants des principaux titres ont été intégrés au jury du concours et donc au choix du modèle unifié.

Le modèle de caissettes à journaux sur le domaine public, élaboré à l'initiative de la Ville de Genève, est donc en voie d'être adopté par plusieurs villes de Suisse romande.

Bilan du test réalisé en 2007

Le nouveau modèle a donné pleine satisfaction durant les tests. Aujourd'hui, l'ensemble des déclinaisons nécessaires aux différents éditeurs a été développé et des prototypes ont été réalisés.

Tant pour les caissettes que pour les autres éléments composant la gamme, une unité stylistique a pu être trouvée, donnant un caractère particulier et immédiatement reconnaissable à ce nouvel équipement urbain.

Le choix de l'utilisation d'un matériau brut a été fait tant pour réduire les coûts de fabrication et d'entretien que pour s'inscrire dans une démarche durable et en faciliter le recyclage. La grande sobriété des caissettes et des regroupements ainsi que les différentes configurations possibles permettent une excellente insertion en tous types de lieux. La qualité générale de ce nouvel équipement valorise également les journaux.

Le travail de terrain, réalisé par le groupe de travail interdépartemental, en collaboration avec les partenaires du projet pour cette installation test, a permis de déterminer la suite du déploiement. En effet, les sites choisis pour le test ont permis au groupe de travail de se confronter à tous les types de configurations possi-

bles, représentatives des contraintes en milieu urbain. La modularité du concept a pu ainsi être prouvée, puisqu’il a toujours été possible de trouver une solution d’implantation pour des supports de longueurs variées.

L’entretien et la maintenance des caissettes ont été assurés par l’éditeur partenaire de manière tout à fait satisfaisante, ce qui est positif pour la suite du déploiement, car l’entretien des pôles restera à la charge des éditeurs. Il faut noter que ce nouvel équipement a été étonnamment préservé du vandalisme très important à Genève. Peu de tags ou d’autocollants ont été relevés. La robustesse du système lui a permis de résister à d’éventuels coups ou tentatives de déprédations.

Il est prévu que le futur nettoyage des «pôles presse» soit aussi assuré par les éditeurs et idéalement une équipe dédiée, en charge également de la levée des invendus ou des gratuits restant dans les caissettes, et des réparations des caissettes.

Comme à Lausanne et à Yverdon, la population genevoise a très vite adopté le nouveau modèle en test, comme le relèvent d’ailleurs des articles de presse, après la pose dans les quartiers de Saint-Jean et des Pâquis.

Les articles, comme nos propres constatations, ou celles du groupe Edipresse ayant sondé les usagers, relèvent que ceux-ci ont très vite intégré le modèle, le principe des regroupements, l’amélioration esthétique et même le fonctionnement relativement complexe du prépaiement sécurisé.

Spécificités du groupe Edipresse

Le groupe Edipresse représente, avec ses trois titres payants ou gratuits, plus des deux tiers des caissettes à journaux à Genève (*La Tribune de Genève*, *Le Matin*, *Le Matin bleu*). L’idée de réaliser le test initial en partenariat avec ce groupe permettait à la Ville de Genève d’assurer notamment que toutes les configurations soient testées, ainsi que toutes les déclinaisons du modèle, tant à Genève qu’à Yverdon ou Lausanne, dans des sites très différents.

Pour Edipresse, le test portait principalement sur la pertinence d’un nouveau système électronique embarqué permettant de sécuriser les caissettes de ses titres payants pour en assurer le paiement, suivant une nouvelle stratégie de diffusion. En effectuant l’installation de ses caissettes sécurisées dans des secteurs clés, Edipresse pouvait évaluer leur fiabilité sur le terrain en testant la résistance au froid, aux intempéries et aux actes de vandalisme.

A l’issue des tests, Edipresse a cependant renoncé à son système exclusif de sécurisation avec blocage des portes. La volonté du groupe est de laisser libre accès à nouveau à ses lecteurs à la pile de journaux, tout en conservant le module monnayeur pour permettre le paiement par cartes.

En conséquence, cette décision du groupe Edipresse aura permis le développement d'une porte simplifiée, plus légère et plus en adéquation avec les besoins des autres éditeurs.

Recommandations de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS)

Pour faire suite au préavis de la CMNS du 20 novembre 2007, le groupe de travail interdépartemental de la Ville de Genève s'est réuni pour apporter les améliorations demandées. Ainsi, il a été convenu que:

- un soin particulier sera porté aux ancrages et aux finitions autour des piétements, lors de la pose des futurs regroupements, afin que ceux-ci soient le plus discrets possibles;
- d'une manière générale, dans les sites sensibles, l'implantation des regroupements de caissettes se fera contre les bâtiments pour masquer les faces arrière. Dans le cas contraire et quand cela sera possible, les regroupements seront implantés dos à dos pour ne présenter que des faces avant. La simplification de la porte accentuera, d'autre part, la légèreté visuelle des caissettes et va dans le sens d'une plus grande transparence;
- l'identification sur plan des pôles sur l'ensemble du territoire municipal offrira des espaces libres permettant en tout temps d'ajouter des caissettes pour de nouveaux titres.

Description de l'ouvrage

L'équipement prévu pour les «pôles presse» est composé de supports réglables à deux pieds scellés au sol.

Ces supports permettent l'accrochage sécurisé de plusieurs caissettes regroupées par titres payants ou gratuits et d'un module de paiement séparé pour les titres payants du groupe Edipresse. Différentes longueurs permettent la fixation de deux, trois, quatre ou cinq caissettes, selon les spécificités des sites prévus.

Les supports sont en inox brossé, sans traitement de surface, pour une meilleure robustesse et une meilleure gestion de l'entretien et du recyclage.

Les fondations doivent être soignées pour minimiser l'impact des finitions sur l'enrobé bitumineux, ou le ciment.

Les différentes caissettes de tailles variables selon les titres, financées par les éditeurs, viendront se fixer sur les supports.

Il est prévu 324 «pôles presse» regroupant 385 supports, dont 39 ont déjà été posés durant la période test 2007-2008. Ces supports permettront la pose des

839 caissettes tous titres autorisés confondus, ainsi que de 90 espaces libres pour la fixation ultérieure de nouveaux titres.

Estimation des coûts

Arrêté I – Construction et pose de 346 supports de caissettes à journaux

<u>Serrurerie</u>	<i>Nb</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>coût HT</i>
Support pour 2 caissettes	247	568	140 296
Support pour 3 caissettes	69	621	42 849
Support pour 4 caissettes	28	639	17 892
Support pour 5 caissettes	2	752	1 504
Total			<u>202 541</u>
<u>Génie civil</u>			
Pose de 346 supports sur 324 sites		500	<u>173 000</u>
Total			<u>173 000</u>
<u>Honoraires</u>			
Ingénieur civil			<u>20 000</u>
Total			<u>20 000</u>
<u>Divers et imprévus</u>			
Environ 5% de 395 541 francs			<u>20 000</u>
Total			<u>20 000</u>
<u>Information et communication</u>			<u>10 000</u>
Total HT			<u>425 541</u>
TVA 7,6% (arrondi)			<u>32 359</u>
Total TTC			<u>457 900</u>
Honoraires de promotion 4%			18 100
Intérêts intercalaires $\frac{\text{Total TTC} \times 3,75 \times 18}{2 \times 100 \times 12}$			13 000
Total TTC net			<u><u>489 000</u></u>

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché des travaux de génie civil de l'année 2008.

Subvention(s) et partenariat(s)

La construction, la pose des caissettes à journaux et leur entretien sont à la charge des éditeurs.

Programme des travaux

Le délai référendaire écoulé, la réalisation pourra démarrer un mois après le vote du Conseil municipal. La durée prévue du déploiement progressif, dû à la fabrication des supports et des caissettes à journaux, aux travaux de génie civil pour les fondations, scellement des supports et fixation des caissettes, est estimée à dix-huit mois.

La date de mise en exploitation prévisionnelle de l'ensemble du parc est fin 2010.

Agenda 21 et choix écologiques

Les bétons de remplissage seront réalisés en béton composé de matériaux recyclés.

Les enrobés bitumineux utilisés sont constitués en partie de matériaux recyclés.

Information publique

Une campagne d'information est prévue lors de la mise en place des caissettes à journaux, sous la forme d'affiches principalement, rappelant les objectifs et les avantages de ce nouveau dispositif.

Ces affiches seront posées sur des panneaux mobiles, à proximité immédiate des lieux où les caissettes seront implantées, et elles seront déplacées au fil des travaux.

Les «Cityplans» seront également utilisés pour relayer l'information au sein des quartiers.

Une réduction de l'affiche sera imprimée et distribuée aux personnes et institutions concernées, ainsi qu'aux médias.

Autorisation(s) de construire

La pose des supports pour caissettes à journaux ne nécessite pas la dépose d'une requête en autorisation de construire auprès du Département des constructions et des technologies de l'information. En revanche une demande de permission d'emprise est à requérir pour chaque cas auprès du Service de la sécurité et de l'espace publics de la Ville de Genève.

Régime foncier

Les supports pour caissettes à journaux sont implantés sur le domaine public de la Ville de Genève.

Plan financier d'investissement

Cet objet ne figure pas au troisième plan financier d'investissement 2008-2019.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le projet a été établi par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

Budget prévisionnel d'exploitation

L'entretien et le nettoyage des supports seront assurés par les éditeurs. Dès lors, il n'y a aucune charge d'exploitation supplémentaire à charge de la Ville de Genève.

Charge financière

Une taxe annuelle, dont le montant total est estimé à 49 543 francs, sera perçue auprès des éditeurs pour usage accru du domaine public.

Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, elle se montera à 58 060 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 489 000 francs destiné à l'équipement de «pôles presse» par la fabrication et la pose de 346 supports pour caissettes à journaux sur l'ensemble du territoire municipal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 489 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.